



Résidence Deux Eglises  
Rue des Deux Eglises 81  
1210 Bruxelles

SPRL GESTICARO

COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES

AVENUE GUSTAVE LATINIS 173

1030 BRUXELLES

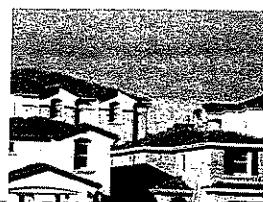
GESTICARO@SKYNET.BE

TEL 02/241.87.59

FAX 02/241.17.32

VISITES SUR RENDEZ-VOUS

AGREATION IPCF 70397243



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES  
COPROPRIETAIRES TENUE LE JEUDI 8 MAI 2014 à 18H00**

**ORDRE DU JOUR**

**1° Validité de l'assemblée + désignation du propriétaire qui présidera l'assemblée.**

En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

Le quorum est atteint puisque l'assemblée réunit 5 propriétaires présents ou représentés sur 6, totalisant 798 voix sur 1.000

L'assemblée, telle que constituée, peut valablement délibérer.

Mr Matthijs est nommé pour présider l'assemblée.

La séance est ouverte à 18H10.

**2° Approbation des comptes de gérance du 01/01/2013 au 31/12/2013 - décharge à donner au vérificateur des comptes, au conseil de copropriété et au syndic.**

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires approuvent les comptes du 01/01/2013 au 31/12/2013 et donnent décharge au commissaire aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

**3° Ascenseur :**

**1) Présentation de l'étude établie par Lift Expertise (aspects techniques et financiers).**

Mr Roelandt a présenté l'étude et donné tous les aspects techniques et financiers des travaux de mise en conformité de l'ascenseur. Il existe aussi la possibilité de faire un full remplacement.

**2) Choix des travaux à exécuter.**

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires optent pour le full remplacement et demandent que les travaux soient exécutés au 1 T 2015. (53.928,67€ HTAC)

**3) Choix de la firme qui exécutera les travaux.**

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires optent pour la firme Kone. Les propriétaires optent également pour le suivi des travaux par la firme Lift Expertise pour un montant de 850 € HTVA.

B  
CK

A

Dans les 15 jours, Messieurs Matthijs et Mercier feront leurs remarques par mail au syndic ; ensuite elles seront communiquées à l'avocat pour finalisation du projet. Une nouvelle assemblée sera ensuite convoquée pour approbation des statuts.

**9° Détritus et manque d'entretien des cours du rez-de-chaussée.**

Le syndic essaiera de contacter le locataire pour demander que le nécessaire soit fait au niveau de l'entretien des cours et de l'évacuation des détritus. La sortie des sacs blancs doit se faire le lundi et le jeudi soir, les sacs bleus et jaunes en alternance le jeudi soir.

**10° Election et/ou réélection des membres du conseil de copropriété.**

**A l'unanimité** des voix présentes et représentées, le conseil de copropriété suivant est réélu :

- Madame Verhoeven : présidente
- Madame Herman : assesseur
- Monsieur Matthijs : assesseur

**11° Proposition de reconduire le mandat de la SPRL Gesticaro comme syndic jusqu'au 30/04/2016.**

**A l'unanimité** des voix présentes et représentées, le mandat de la SPRL Gesticaro comme syndic est reconduit jusqu'au 30/04/2016.

**12° Divers.**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

